

**Le Maire de Sannois,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

**Vu** la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté n° 2022/92 du 13 décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°23027, en procédure adaptée, relatif à une prestation de spectacle pyrotechnique comprenant la conception et réalisation du feu d'artifice du 15 décembre 2023.

**DECIDE :**

**Article 1 :** De confier le marché de Services n°23027 à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2023/84	<b>Société MG FETES</b> 60240 La Corne-en-Vexin	Conception et réalisation du feu d'artifice du 15 décembre 2023	18 400 €TTC

**Article 2 :** La date prévisionnelle d'exécution de la prestation est prévue pour le 15 décembre 2023.

**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 3 juillet 2020  
SANNOIS, le 10 août 2023

Pour le Maire et par délégation  
**Laurence TROUZIER-EVEQUE**



Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport Affaires Juridiques  
Conseillère Communautaire



Pour le Maire

Par délégation

Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 14 août 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2023.08.10 - DC 2023-84 - CC

Publié le 17 août 2023